

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026052605

Séance du 26/05/2026

Référence
2026052605

Objet de la délibération
RESILIATION CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DOMAINE PUBLIC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
26/05/2026

Vote
Aux voix
Pour : 17
Contre : 6
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en
 Le : 26/05/2026

Et

Publication ou notification
 du :

L' an 2026 le 26 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de COLAONE Simond, Maire

Présents : BONNEEL Audrey représente FOUQUART Paul; CARELS Ludovic; COLAONE Simond; COUVEZ Sandra; DENEUVILLE Annick, DRUEZ Maxence, DUQUESNOY Philippe; DUPAS Philippe; HONVAULT Etienne représente MAEGHT Virginie ; KOSTRZEWA Gaelane; MONBEL David; REFFAS Alain représente PROUVEUR Aurore; SERET Virginie; SMIGIELSKI Jean-François; TISON Claire; THERON Valérie; TRONCHON Jean-Sébastien; VANDENDORPE Antoine, VANDEN DORPE Annie; WULLAERT Audrey

Absents : FOUQUART Paul, PROUVEUR Aurore, MAEGHT Virginie

A été nommé(e) secrétaire : DRUEZ Maxence

Objet de la délibération : RESILIATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC-AGROTECH

Considérant la convention de partenariat entre la ville de Willems et Euratechnologies en date du 02/01/2018 par laquelle la ville de Willems avait conclu avec Euratechnologies une convention de mise à disposition d'un bâtiment de 862 m2 (site Agrotech) dédié à l'agriculture connectée et du futur,

Considérant la délibération du Conseil Municipal N°20174122104 en date de la séance du 21/12/2017 autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec la SEML « Euratechnologies »

Considérant la séance du 19/12/2019 qui autorise Monsieur le Maire à signer une convention qui inclut le site et l'activité d'Agrotech dans une convention tripartite MEL/Euratechnologies/Ville de Willems. Cette convention complétant et précisant l'essentiel des dispositions de la Convention cadre passée entre la ville de Willems et Euratechnologies le 2 février 2018 après approbation par le Conseil Municipal du 21 Décembre 2017.

Considérant l'avenant n°1 à la Convention du domaine public précitée en date du 30 novembre 2023 signée par les trois parties.

Il est proposé de mettre fin à la convention de mise à disposition tripartite conclue entre la MEL, Euratechnologies et la commune de Willems, concernant le bâtiment « ECLAT » qui héberge l'incubateur Agrotech.

En effet, conformément aux dispositions des articles 1er et 15.1.1 de ladite convention qui permet la résiliation de ladite convention, la Commune de Willems

entend exercer son droit de reprise du bâtiment le 30 juin 2026 pour un motif d'intérêt général lié à la réaffectation temporaire de son patrimoine immobilier. Ce bâtiment sera à l'avenir destiné à accueillir les services de la nouvelle mairie ainsi que les activités associatives locales, s'inscrivant ainsi au cœur du projet de modernisation des services de proximité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents permettant de mettre fin à cette occupation privative du domaine public.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Simond COLAONE

Le Secrétaire de séance

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the Mayor, Simond COLAONE.A blue ink signature, likely belonging to the Secretary of the meeting.